



NOTE DE PRÉSENTATION BRÈVE ET SYNTHÉTIQUE DES BUDGETS PRIMITIFS 2025

Sommaire :

I. Le cadre général du budget

II. La section de fonctionnement

III. La section d'investissement

IV. Les données synthétiques du budget – Récapitulation

I. Le cadre général du budget

L'article L 2313-1 du code général des collectivités territoriales prévoit qu'une présentation brève et synthétique retraçant les informations financières essentielles est jointe au budget primitif afin de permettre aux citoyens d'en saisir les enjeux.

La présente note répond à cette obligation pour la commune ; elle est disponible sur son site internet.

Le budget primitif retrace l'ensemble des dépenses et des recettes autorisées et prévues pour l'année 2025. Il respecte les principes budgétaires : annualité, universalité, unité, équilibre, sincérité. Le budget primitif constitue le premier acte obligatoire du cycle budgétaire annuel de la collectivité. Il doit être voté par l'assemblée délibérante avant le 15 avril de l'année à laquelle il se rapporte, ou le 30 avril l'année de renouvellement de l'assemblée, et transmis au représentant de l'État dans les 15 jours qui suivent son approbation. Par cet acte, le maire, ordonnateur est autorisé à effectuer les opérations de recettes et de dépenses inscrites au budget, pour la période qui s'étend du 1^{er} janvier au 31 décembre de l'année civile.

Les budgets 2025 ont été votés le 10 avril 2025 par le conseil municipal. Ils peuvent être consultés sur simple demande au secrétariat de la mairie aux heures d'ouvertures des bureaux. Ces budgets ont été établis avec la volonté :

- De maîtriser les dépenses de fonctionnement tout en maintenant le niveau et la qualité des services rendus aux habitants ;
- De contenir la dette en limitant le recours à l'emprunt ;
- De mobiliser des subventions auprès de l'État, du conseil départemental et de la Région chaque fois que possible.

Les sections de fonctionnement et investissement structurent le budget de notre collectivité. D'un côté, la gestion des affaires courantes (ou section de fonctionnement), incluant notamment le versement des salaires des agents de la commune ; de l'autre, la section d'investissement qui a vocation à préparer l'avenir.

II. La section de fonctionnement

a) Généralités

Le budget de fonctionnement permet à notre collectivité d'assurer le quotidien.

La section de fonctionnement regroupe l'ensemble des dépenses et des recettes nécessaires au fonctionnement courant et récurrent des services communaux. C'est un peu comme le budget d'une famille : le salaire des parents d'un côté et toutes les dépenses quotidiennes de l'autre (alimentation, loisirs, santé, impôts, remboursement des crédits...).



Commune d'ASPREMONT

Pour notre commune :

- ❖ Les recettes de fonctionnement correspondent aux sommes encaissées au titre des prestations fournies à la population (redevances d'occupation du domaine public, travaux en régie...), aux impôts locaux, aux dotations versées par l'État, à diverses subventions.
- ❖ Les recettes de fonctionnement 2025 s'élèvent à 1 085 159,87 €.
- Pour le budget annexe d'eau et d'assainissement 2025 les recettes de fonctionnement proviennent essentiellement de la facturation d'eau et des résultats excédentaires reportés.
- Pour 2025 elles s'élèvent à 95 361,75 €.
- ❖ Les dépenses de fonctionnement sont constituées par les salaires du personnel municipal, l'entretien et la consommation des bâtiments communaux, les achats de matières premières et de fournitures, les prestations de services effectuées et les subventions versées aux associations. Les charges de personnel représentent 139 150 € des dépenses de fonctionnement de la commune.
- ❖ Les dépenses de fonctionnement 2025 s'élèvent à 437 788 €.
- Pour le budget annexe d'eau et d'assainissement 2025 les dépenses de fonctionnement couvrent les travaux d'entretien et de réparation des réseaux avec la maintenance (pompes, station d'épuration...) et les frais d'analyses périodiques d'eau.
- Pour 2025 elles s'élèvent à 63 045,75 €.

Au final, l'écart entre le volume total des recettes de fonctionnement et celui des dépenses de fonctionnement constitue l'autofinancement, c'est-à-dire la capacité de la commune à financer elle-même ses projets d'investissement sans recourir nécessairement à un emprunt nouveau.

Il existe trois principaux types de recettes pour une commune :

- Les impôts locaux (165 108 € en 2024 - prévision 2025 = + 6 988 €)
- Les dotations versées par l'État
- Les recettes encaissées au titre des prestations fournies à la population

b) Les principales dépenses et recettes de la section du budget principal :

Dépenses	Montant	Recettes	Montant
Dépenses courantes	220 950 €	Excédent brut reporté	545 139,63 €
Dépenses de personnel	139 150 €	Recettes des services	
Autres dépenses de gestion courante	77 088 €	Impôts et taxes	172 096,00 €
Dépenses financières		Dotations et participations	226 789,00 €
Dépenses exceptionnelles	500 €	Autres recettes de gestion courante	102 899,24 €
Autres dépenses	100 €	Recettes exceptionnelles	
Dépenses imprévues		Recettes financières	10,00 €
Total dépenses réelles	437 788 €	Autres recettes	38 226,00 €
Charges (écritures d'ordre entre sections)	50 000 €	Total recettes réelles	1 085 159,87 €
Virement à la section d'investissement	657 371,87 €	Produits (écritures d'ordre entre sections)	60 000,00 €
Total général	1 145 159,87 €	Total général	1 145 159,87 €



Commune d'ASPREMONT

Les principales dépenses et recettes de la section du budget annexe d'eau et d'assainissement :

Dépenses	Montant	Recettes	Montant
Dépenses courantes	53 410,75 €	Excédent brut reporté	26 526,75 €
Autres dépenses de gestion courante	6 588,00 €	Recettes des services	67 240,00 €
Dépenses financières	1 000,00 €	Autres recettes de gestion courante	
Dépenses exceptionnelles	47,00 €	Recettes exceptionnelles	
Autres dépenses	2 000,00 €	Recettes financières	1 595,00
Total dépenses réelles	63 045,75 €	Total recettes réelles	95 361,75 €
Charges (écritures d'ordre entre sections)	54 089,00 €	Produits (écritures d'ordre entre sections)	21 773,00 €
Virement à la section d'investissement			
Total général	117 134,75 €	Total général	117 134,75 €

c) La fiscalité

Les taux des impôts locaux pour 2025 :

- *concernant les ménages*

. Taxe foncière sur le bâti = 46,10 %

. Taxe foncière sur le non bâti = 104,17 %

. Taxe d'Habitation = 11,02 %

d) Les dotations de l'État.

Les dotations attendues de l'État s'élèveront à 179 289 €.

III. La section d'investissement

a) Généralités

Le budget d'investissement prépare l'avenir. Contrairement à la section de fonctionnement qui implique des notions de récurrence et de quotidienneté, la section d'investissement est liée aux projets de la commune à moyen ou long terme. Elle concerne des actions, dépenses ou recettes, à caractère exceptionnel. Pour un foyer, l'investissement a trait à tout ce qui contribue à accroître le patrimoine familial : achat d'un bien immobilier et travaux sur ce bien, acquisition d'un véhicule, ...

Le budget d'investissement de la commune regroupe :

- en dépenses : toutes les dépenses faisant varier durablement la valeur ou la consistance du patrimoine de la collectivité. Il s'agit notamment des acquisitions de mobilier, de matériel, d'informatique, de véhicules, de biens immobiliers, d'études et de travaux soit sur des structures déjà existantes, soit sur des structures en cours de création.

- en recettes : deux types de recettes coexistent : les recettes dites patrimoniales telles que les recettes perçues en lien avec les permis de construire (Taxe d'aménagement) et les subventions d'investissement perçues en lien avec les projets d'investissement retenus (par exemple : des subventions relatives à la réhabilitation d'un bâtiment, à la réfection du réseau d'éclairage public...).



Commune d'ASPREMONT

b) Une vue d'ensemble de la section d'investissement du budget principal

Dépenses	Montant	Recettes	Montant
		Excédent reporté	
Solde d'investissement reporté	158 787,25 €	Virement de la section de fonctionnement	657 371,87 €
Remboursement d'emprunts/cautions	1 000,00 €	FCTVA	21 600,00 €
Travaux de bâtiments		Mise en réserves	151 887,25 €
Travaux de voirie	95 000,00 €	Cessions d'immobilisations	
Autres travaux	431 600,00 €	Taxe aménagement / cautions	
Autres dépenses	206 571,87 €	subventions	7 000,00 €
Charges (écritures d'ordre entre sections)	10 000,00 €	Emprunt	15 100,00 €
		Produits (écritures d'ordre entre sections)	
Total général	902 959,12 €	Total général	902 959,12 €

Vue d'ensemble de la section d'investissement du budget annexe d'eau et d'assainissement

Dépenses	Montant	Recettes	Montant
		Solde d'investissement reporté	387 483,98 €
Remboursement d'emprunts		Virement de la section de fonctionnement	
Travaux sur les réseaux	1 050 000,00 €	FCTVA	2 096,00 €
Autres dépenses	62 164,98 €	Subventions	364 600,00 €
		Emprunt	325 669,00 €
Charges (écritures d'ordre entre sections)	21 773,00 €	Produits (écritures d'ordre entre sections)	54 089,00 €
Total général	1 133 937,98 €	Total général	1 133 937,98 €

c) Les principaux projets de l'année 2025 sont les suivants :

- ❖ Pour le budget principal
 - des acquisitions foncières
 - la rénovation énergétique de logements communaux,
 - de la réfection de voirie...
- Pour le budget annexe d'eau et d'assainissement
 - La 2^{ème} tranche de travaux liée aux opérations sur l'eau potable et l'assainissement (amélioration de la qualité des eaux, renforcement de la ressource, économie d'eau et réhabilitation du réseau, mise aux normes de l'assainissement collectif, élimination des eaux claires et réhabilitation de la station d'épuration de Thuoux)
 - La révision des schémas directeurs d'eau et d'assainissement

d) Les subventions d'investissements prévues :

- ❖ Pour le budget principal
 - du Département : 7 000 €



Commune d'ASPREMONT

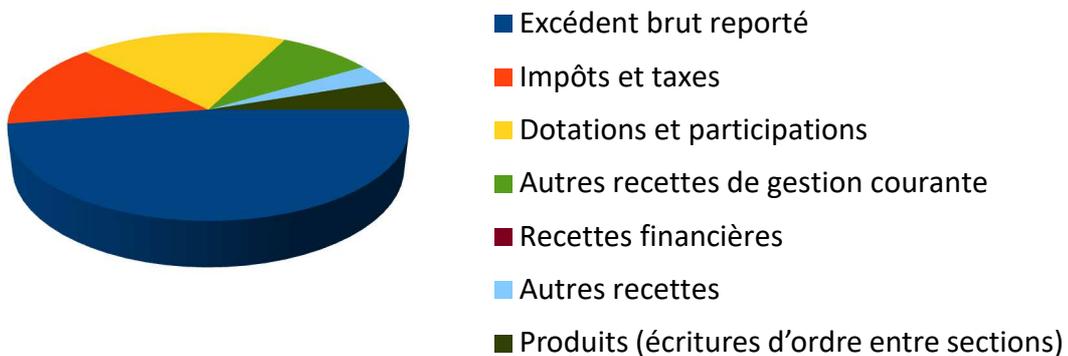
- Pour le budget annexe d'eau et d'assainissement
 - de l'État : 73 042 €
 - du Département et de l'Agence de l'Eau : 291 558 €

IV. Les données synthétiques du budget - Récapitulation

a) Recettes et dépenses de fonctionnement :

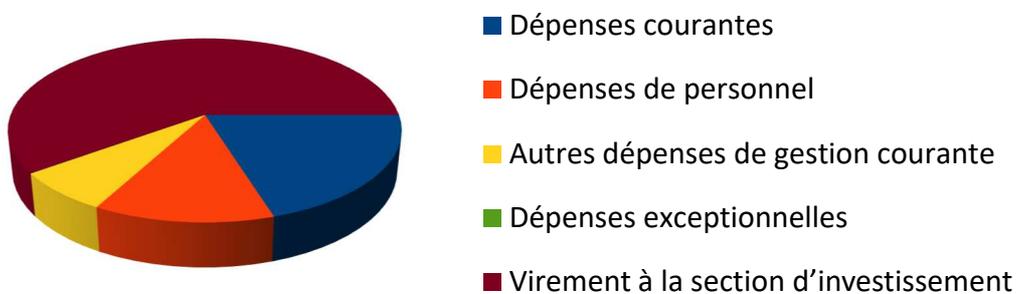
Budget principal

Prévisionnel des recettes de fonctionnement 2025



Budget principal

Prévisionnel des dépenses de fonctionnement 2025



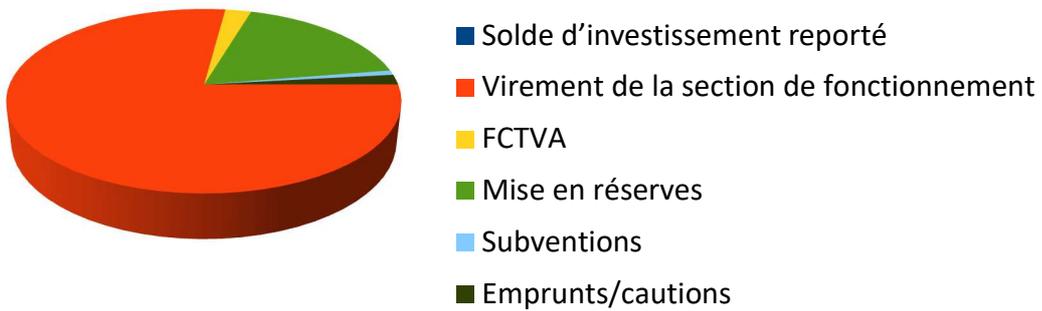


Commune d'ASPREMONT

b) Recettes et dépenses d'investissement :

Budget principal

Prévisionnel des recettes d'investissement 2025



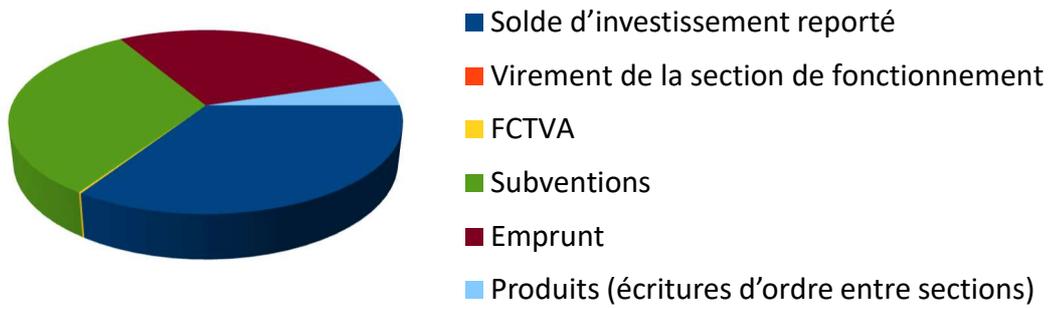
Budget principal

Prévisionnel des dépenses d'investissement 2025

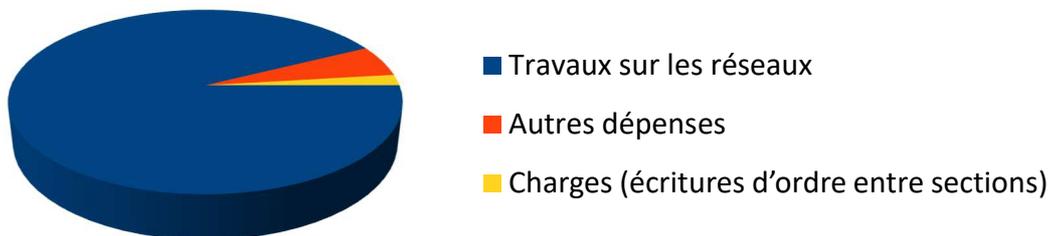




Budget annexe d'Eau et d'Assainissement
Prévisionnel des recettes d'investissement 2025



Budget annexe d'Eau et d'Assainissement
Prévisionnel des dépenses d'investissement 2025



Fait à Aspremont le 10 avril 2025.
Le Maire,
Jacques FRANCOU.